



Délibération du Conseil Municipal ordinaire de Frenelles en Vexin du 7 novembre 2022

En exercice :	23
Présents :	17
Excusés :	0
Absent(s) :	0
Pouvoirs :	6
Votants :	23
Suffrages exprimés :	23
Pour :	23
Contre :	0
Abstentions :	0

26/2022

L'an deux mil vingt-deux, le sept novembre deux mil vingt-deux à 19h00, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni sous la présidence de Madame Aline BERTOU, Maire.

Maires adjoint présents : M. BERNARD Pascal, Mme BOUDEVILLE Marie-Christine, M. BURETTE Guy, Mme DUSSART Stéphanie, M. LAVALLÉE Richard.

Conseillers délégués : M. LANCIEN Dominique, Mme LEMAIRE Corinne.

Conseillers présents : Mme DUCHESNE Valérie, M. FLEURY Jean-Luc, Mme GARCIA Catherine, M. HORCHOLLES Willy, M. HUMBERT Tony, Mme MARTIN Agnès, Mme MICHELET Carole, Mme OBRY Edwige, M. QUILLET Guillaume.

Pouvoirs :
Mme BULKAEN Francine à Mme BERTOU Aline
M. BÉRI Marc à Mme MARTIN Agnès
M. CHÉRON Julien à M. LAVALLÉE Richard
Mme DUGARD Virginie à Mme OBRY Edwige
M. GROUT Olivier à M. HUMBERT Tony
Mme PLUVIOSE Marie à M. BERNARD Pascal

Secrétaire de séance : Mme DUCHESNE Valérie

OBJET : Tarifs des salles des fêtes à compter du 1^{er} janvier 2023, et modification du contrat des salles des fêtes :

Pour réduire le déficit d'énergie, Madame le Maire propose de faire 2 tarifs différents à savoir un tarif avec chauffage et sans chauffage.

Pour la période hivernale, Madame le Maire propose les dates suivantes : du 1^{er} novembre au 30 avril

	<u>Location du samedi matin au dimanche soir</u>				<u>Location 1 journée (matin 7h au soir 20h)</u>			
	<u>Période Hivernale 1^{er} /11 au 30/04</u>		Période Estivale 1 ^{er} /05 au 31/10		<u>Période Hivernale 1^{er} /11 au 30/04</u>		Période Estivale 1 ^{er} /05 au 31/10	
	Frenelles en Vexin	Hors commune	Frenelles en Vexin	Hors commune	Frenelles en Vexin	Hors commune	Frenelles en Vexin	Hors commune
Salles communales								
Boisemont, Corny, Fresne l'Archevêque	265€	415€	215€	365€	145€	225€	120€	200€

Madame le Maire propose également de modifier le contrat de location des salles des fêtes :

- Les salles sont louées puis annulées, empêchant la location pour d'autres, Madame le Maire propose d'instituer un chèque de réservation de 150€ qui sera encaissé en cas de désistement.
- Pour faciliter l'état des lieux sur le matériel, il est demandé que les chaises et tables ne soient pas rangées, chose que peu de personnes ne respectent, Madame le Maire propose d'instituer un chèque de 10€ encaissé en cas de rangement de celles-ci.
- Certains locataires ne respectent pas le voisinage, ils sortent les appareils de musique dehors jusqu'à pas d'heure sans se préoccuper de la gêne occasionnée, Madame le Maire propose d'ajouter sur le contrat de location la mention « la caution sera encaissée en cas de plainte en Mairie ».

Chèque de caution de 300€, chèque de réservation de 150€ et chèque de rangement 10€

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité et à main levée :

- De valider les propositions émises ;
- D'autoriser Le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Accusé de réception - Ministère de l'intérieur

027-200085482-2022-1107-26_2022DEL15-15

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/11/2022
Publication : 07/11/2022

Pour l'autorité compétente par délégation

Fait en séance le 07/11/2022

Madame le Maire
Aline BERTOU

